

Commune du VERNET-CHAMÉANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

32-2026 ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE – ANNEE 2026 – CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX POUR ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

LE MAIRE DE LA COMMUNE DU VERNET-CHAMEANE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu la délibération n°4-2022 du 14 janvier 2022 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°123-2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 24 novembre 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

ARRETE

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. CLAUD Jérôme	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	1	non

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Au Vernet-Chaméane, le 2 juin 2026

Le Maire,

Marc Hosmalin

